



Province de Québec  
MRC des Pays-d'en-Haut  
Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

## AVIS PUBLIC

Lors de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil municipal de Lac-des-Seize-Îles tenue le 26 juin 2023 a été adopté le règlement intitulé : **Règlement numéro SQ-2023** portant sur la Circulation-stationnement-paix et bon ordre.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 47 rue de l'Église, Lac-des-Seize-Îles, durant les heures d'ouverture du bureau. Il est également disponible sur le site WEB de la ville au [www.lac-des-seize-iles.com](http://www.lac-des-seize-iles.com).

**Le Règlement numéro SQ-2023 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.**

Donné à Lac-des-Seize-Îles, le mardi 27 juin 2023.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière

Louise Trottier

Directrice générale et secrétaire-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Louise Trottier, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, ce 27<sup>e</sup> jour du mois de juin 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 27<sup>e</sup> jour du mois de juin 2023.

Louise Trottier

Directrice générale et secrétaire-trésorière